



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

Commune de PEILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2026

Délibération n°2026_107

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le vingt-trois juillet, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : Monsieur Cyril PIAZZA, Maire, Monsieur Serge CASTAN, Madame Béatrice ELLUL, Monsieur Bernard GIRAUD, Madame Christiane DELAIRE, Monsieur François ALZIARI, Adjoints au Maire, Monsieur Adrien ARSENTO, Madame Nicole OUDINOT, Madame Michelle NOERO, Madame Myriam ALEXANDRE, Madame Julia RANGON, Madame Claire JAKOBSEN, Monsieur Florian LEGOFF, Monsieur Damien SCANDOLA, conseillers municipaux

Ont donné procuration :

Madame Émilie ROSSI-PLAZA à Madame Christiane DELAIRE, Monsieur Christophe LERICHE à Monsieur François ALZIARI, Monsieur Fabien ABBA à Madame Béatrice ELLUL, Madame Anaïs JANEL à Monsieur Cyril PIAZZA

Absent excusé : Monsieur Matthieu DURBANO

Secrétaire de séance : Madame Béatrice ELLUL

Objet : Avis de la commune de Peille sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP)

Rapporteur : Madame Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-5, L.5211-17 et L.5211-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2003 créant la Communauté de Communes du Pays des Paillons ;

AR Prefecture

006-210600912-20260727-2026_107-DE
Reçu le 29/07/2026

Vu l'arrêté préfectoral n°265-2025 du 17 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la CCPP ;

Vu les statuts de la CCPP entérinés par arrêté préfectoral du 19 juin 2024 ;

Vu la délibération n°26 06 01 du Conseil communautaire de la CCPP en date du 4 juin 2026, portant modification des statuts de la CCPP, ainsi que le projet de statuts modifiés qui lui est annexé, ci-joints ;

Considérant que, par délibération n°26 06 01 du 4 juin 2026, le Conseil communautaire de la CCPP a approuvé la modification de ses statuts portant sur : la composition du bureau communautaire, désormais fixé à un Président et neuf Vice-présidents ; l'ajout d'un article relatif à la tenue de la conférence des Maires ; l'ajout de la compétence facultative « Prévention de la délinquance », incluant notamment la création et l'animation d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ; et la suppression, dans les statuts, de la référence au receveur communautaire ;

Considérant qu'en application de l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, cette modification statutaire est soumise pour accord aux conseils municipaux des communes membres, qui disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération communautaire pour se prononcer, le défaut de délibération d'une commune dans ce délai valant avis favorable ;

Considérant que l'ajout de la compétence facultative « Prévention de la délinquance » constitue une extension des compétences de la CCPP, dont l'adoption définitive est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L.5211-5 II du Code général des collectivités territoriales, à savoir l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale, ou de la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de cette population ;

Considérant que la commune de Peille, membre de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, est à ce titre appelée à se prononcer sur cette modification statutaire ;

Le rapporteur propose à l'assemblée :

- D'émettre un avis favorable la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, telle qu'approuvée par la délibération n°26 06 01 du 4 juin 2026 du Conseil communautaire, et annexée à la présente délibération.

***Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,***

Emet un avis favorable sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, telle qu'approuvée par la délibération n°26 06 01 du Conseil communautaire de la CCPP en date du 4 juin 2026, et telle qu'annexée à la présente délibération ;

Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays des Paillons ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

AR Prefecture

006-210600912-20260727-2026_107-DE
Reçu le 29/07/2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La Secrétaire de Séance
Madame Béatrice ELLUL



Le Maire,
Monsieur Cyril PIAZZA



Membres en exercice : 19
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 18